Bijoutier de Nice : Stéphane Turk jugé ce lundi pour avoir tué son braqueur

28/05/2018 à 11h10

La pluie s'est arrêtée au moment où Stephan Turk apparaissait, dans les pas de son avocat, sur la place du palais de justice de Nice ce lundi matin. Derrière ses lunettes fumées le protégeant des caméras plus que du soleil absent, le bijoutier de Nice, 72 ans depuis le début du mois, ne s'exprime pas. Son avocat, Me Franck De Vita, s'en charge : « Il est extrêmement fatigué et très angoissé. Ça fait presque 5 ans qu'il dit quelque chose qui n'est pas cru. Il est l'heure que la vérité se manifeste. C'est un cas d'école de légitime défense. »

Cette légitime défense que plaideront les avocats de Stephan Turk, le juge qui a instruit l'affaire la rejette. Elle ne peut s'appliquer lorsque l'agresseur prend la fuite écrit le magistrat. C'est tout l'enjeu de ce procès : Stephan Turk a-t-il ouvert le feu sous la menace d'une arme braquée sur lui ?

Sur sa tablette, au premier rang de la cour d'assises des Alpes-Maritimes, Stephan Turk a posé des photos tirées de la vidéo surveillance. Sur l'image on le voit, ce matin du 11 septembre 2013, accroupi sous son rideau de fer partiellement levé. Genou droit à terre, pistolet braqué en direction de la victime, qui, affirme le bijoutier, le braque avec un fusil à pompe. L'accusé ouvre alors le feu à trois reprises. L'une des balles de 7.65 touche Anthony Asli dans le dos et lui sectionne une artère. Il décédera quelques minutes plus tard d'une hémorragie massive.

Près de cinq ans après les faits, c'est la famille d'Anthony

Asli qui se trouve désormais en face de Stephan Turk, sur les bancs de la partie civile. Six jeunes femmes et un homme, arrivés tôt au palais de justice, silencieux. Au moment des faits, les réseaux sociaux et l'opinion publique avaient massivement pris parti en faveur du bijoutier. Aujourd'hui, devant les assises, ils attendent de la justice qu'elle reconnaisse la qualité de victime à leur proche décédé.

www.20minutes.fr